



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 4 décembre 2019**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2019
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Budget 2020 - préavis N° 11/2019
6. Demande de crédit pour la remise en état des rives et de la rampe de mise à l'eau (slip) - préavis N° 09/2019
7. Demande de crédit pour l'aménagement de la plateforme de travail aux abords du chantier naval et l'acquisition d'un chariot automoteur immersible (Sublift) - préavis N° 10/2019
8. Clause de sauvegarde du DISREN
9. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P.-C. FAVARGER – V. GUILLEMAT WATZLAWICK – R. SANSONETTI – J. SHELDON – J. TIDMARSH

2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2019

Le procès-verbal est approuvé par 35 oui, 0 avis contraire, 5 abstentions

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT n'a pas d'informations à communiquer.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- revient sur les diverses interventions (oppositions) de la Commune visant à contrôler le développement de l'aéroport de Genève, notamment sur le règlement d'exploitation afin de limiter les mouvements d'avions la nuit.
- soulève les problèmes de tarifications liés à la mise en service du Léman Express et à la tarification Unireso pour la Terre-Sainte. Les discussions avec les autorités cantonales n'ont pas abouti à des résultats significatifs. Le canton prend à sa charge la différence de prix pour 80% la première année, 50% la deuxième année et 25% la troisième année, ceci pour les usagers déjà détenteurs d'un abonnement (les nouveaux abonnés n'en bénéficieront pas).

Pour manifester leur mécontentement sur le sujet, les Syndics de Terre-Sainte ont décidé de ne pas se rendre à l'inauguration du Léman Express le 12 décembre.

- Informe que les communes de Rolle et Crans ont décidé de boycotter la facture sociale et la péréquation, en signe de mécontentement. Le montant de la facture sociale payée par les communes est de CHF 830 Mio.

Lecture est faite des courriers reçus de ces 2 municipalités. Le Syndic relève que le refus de payer n'est pas en l'état la bonne solution. Il serait souhaitable que les communes perçoivent elles-mêmes les impôts communaux, ce qui permettrait de maîtriser le paiement de la facture sociale et les finances municipales. Une réflexion plus large devrait être faite quant à la constitutionnalité de la loi qui oblige les communes à payer hors de tout contrôle démocratique.

Il signale le rapport de la Cour des comptes qui indique un certain nombre d'anomalies lié à la péréquation et la facture sociale.

Il conclut en exprimant des inquiétudes quant à l'avenir des communes car les 2 piliers de l'indépendance communale que sont : la capacité à lever l'impôt et l'aménagement du territoire sont fortement mis en danger par le Canton.

S. MASCALI :

- signale l'échéance de 2 emprunts : le premier de CHF 3.5 Mio à 0.20% le 12 décembre 2019 et le second de CHF 3.0 Mio à -0.20% le 6 janvier 2020. Ces deux emprunts seront remplacés par un seul de CHF 6.0 Mio contracté auprès de la SUVA versé en 2 fois au taux de 0.10%. La durée de cet emprunt sera de 6 ans, ce qui permettra de garantir des liquidités à un taux intéressant pour la commune.

S. EMERY :

- Informe des festivités qui se tiendront en décembre : Verrée de l'Avent le 5 décembre, Noël des aînés le 12 décembre à l'hôtel Best Western et Noël des enfants le 19 décembre.

5. Budget 2020 - préavis N° 11/2019

S. MASCALI:

- commente le préavis et revient sur l'effet de reprise par le canton de la contribution communale en faveur de l'AVASAD, dont l'effet escompté n'est pas aussi important que les autorités cantonales ne le laissent penser.
- Présente le budget 2020 qui se solde par un déficit de CHF 2.9 Mio. Des explications détaillées sont fournies sur les différents postes du budget communal ainsi que les variations (voir présentation annexée).

- Le tableau comparant les dépenses effectives avec les préavis votés par le conseil est commenté (voir présentation annexée). En résumé, les dépenses sont conformes aux montants votés lors des différents conseils. Pour les investissements planifiés en début de législature, un certain nombre d'entre eux ont été repoussés (par ex : Projet d'aménagement « Au Sorbier »), d'autres sont à l'étude par la Municipalité (par ex : construction de logements protégés au Chauchay), ceci afin d'apporter à la commune une certaine rentabilité économique sur la durée.

E. FLEURY demande la signification de l'abréviation d'AVASAD et souhaiterait que les abréviations soient détaillées dans le futur ?

S. MASCALI : il s'agit de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile.

E. FLEURY aimerait savoir à partir de quand les loyers du chantier naval seront perçus (octobre 2020 ou printemps 2020 ?)

S. MASCALI : les loyers du chantier naval seront perçus au moment de la réception des locaux soit à partir d'octobre 2020.

F. MARCHAL souligne l'excellent travail accompli par Mme M. Rabunal, ainsi que la clarté et la transparence des documents remis permettant une meilleure lisibilité des dépenses actuelles et futures.

S. MASCALI indique que les amortissements (charges non monétaires) de la commune s'élèvent à CHF 1,0 Mio par année et n'augmenteront pas ces prochaines années.

P. ENGELBERTS demande si la perte budgétée aura un impact négatif sur l'attractivité de la commune ?

Le Syndic répond que la commune reste attractive et possède une capacité fiscale importante, puisqu'elle fait partie des communes fiscalement les plus basses.

J.-P. STREIT s'informe sur le montant prévu pour soutenir la Marche Jay Jagat.

S. MASCALI : il s'agit pour l'instant d'une prévision car le nombre de participants n'est pas encore connu.

Le SYNDIC rappelle l'historique du combat contre la péréquation et la facture sociale, il explique les effets néfastes de la modification du bouclier fiscal à 48 points et fait part d'un pessimisme certain face à l'avenir de nos communes.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. La Commission recommande d'approuver le préavis N° 11/2019.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver le préavis No 11/2019 relatif au budget 2020 tel que présenté par la Municipalité.

L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

6. Demande de crédit pour la remise en état des rives et de la rampe de mise à l'eau (slip) - préavis N° 09/2019

7. Demande de crédit pour l'aménagement de la plateforme de travail aux abords du chantier naval et l'acquisition d'un chariot automoteur immersible (Sublift) - préavis N° 10/2019

G. DERIAZ explique que les 2 préavis seront traités ensemble car ils sont étroitement liés.

G. DERIAZ énumère les différentes phases liées au projet de réaménagement des rives du lac dans le cadre du grand projet du port du Torry :

- Rénovation de la buvette de Tannay (projet terminé entièrement financé par la commune de Tannay)
- Nouveau plan d'affectation avec remaniement parcellaire (en cours)
- Réfection du chantier naval et de la plateforme autour
- Renaturation du Torry jusqu'à la Route Suisse
- Construction du port
- Aménagement des rives sur Mies et Tannay

Les préavis sont expliqués en détail avec des schémas du site, des espaces concernés par ces travaux et des photos du Sublift.

F. BUENSOD demande si les rails de guidage du Sublift n'occasionneront pas une gêne pour la mise à l'eau des bateaux et si l'accès au site est assuré pour les habitants de la commune. G. DERIAZ donne toutes les garanties techniques pour le slip, pour l'accès à la rampe par le public. De plus, les assurances ont été obtenues de la part des repreneurs pour qu'un accès soit garanti. Il reste à trouver un système permettant un accès 7j/7 garantissant aux habitants des 2 communes un libre accès (carte d'accès).

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX suggère également l'utilisation de macarons pour les véhicules des habitants des communes facilitant l'accès au parking voiture.

P. ENGELBERTS demande si des autorisations ont été demandées pour le remplacement des rails.

G. DERIAZ indique que ce n'est pas nécessaire de demander des autorisations car il s'agit d'un remplacement des rails.

P. MEIER demande si les frais d'entretien du Sublift seront à la charge de la commune.

G. DERIAZ précise que le Sublift appartient à la commune mais que l'ensemble des frais sera pris en charge par le repreneur (une convention de partenariat sera signée).

F. BUENSOD demande si les places pour les dériveurs seront louées.

G. DERIAZ répond que ce sera probablement le cas mais en moins grand nombre qu'actuellement (35 places dont certaines encombrées par des épaves qui vont être débarrassées) et à un tarif un peu plus adapté.

B. GAUD s'étonne que le Sublift n'ait qu'une capacité de 12 tonnes.

G. DERIAZ explique que c'est en accord avec les repreneurs que ce choix a été fait. Un Sublift d'une capacité supérieure (22 tonnes) aurait été trop encombrant pour le chantier et que son utilisation aurait été rare.

J.-P. STREIT s'étonne du coût élevé du poste « Installation de chantier ».

G. DERIAZ explique que ce poste regroupe beaucoup de dépenses telles que le contremaître et les installations de sécurité.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER demande si on connaît le surcoût de la dalle en béton divisé à CHF 65'000.-.

G. DERIAZ répond que le montant exact n'est pas encore connu mais devrait être supérieur à cette première estimation.

Concernant le préavis No 09/2019

Le Président demande la lecture des rapports :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 09/2019.

F. BUENSOD (Commission des travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 09/2019.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission et souligne l'inquiétude quant au coût total du projet qui est passé de CHF 2.46 Mio à presque CHF 3.0 Mio et quant au montant du loyer demandé. La Commission recommande, sans grande inquiétude, d'approuver le préavis N° 09/2019.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des rives et de la rampe de mise à l'eau
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 500'000.-TTC,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 4 abstentions.

Concernant le préavis No 10/2019

Le Président demande la lecture des rapports :

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 10/2019.

F. BUENSOD (Commission des travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 10/2019.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. La Commission recommande, sans grande inquiétude, d'approuver le préavis N° 10/2019.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la plateforme de travail aux abords du chantier naval ainsi que l'acquisition d'un chariot automoteur immersible (Sublift),
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 580'000.-TTC,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Le montant de CHF 400'000.- sera amorti sur une durée de 50 ans et celui de CHF 180'000.-, soit l'acquisition du Sublift, sera amorti sur une durée de 15 ans.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 5 abstentions.

8. Clause de sauvegarde du DISREN

S. MASCALI explique que chaque commune doit voter la clause de sauvegarde qui permet de prendre l'engagement de ne pas dépasser un point d'impôt.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 3 abstentions

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

AJET :

- S. MEYLAN : points discutés lors de la réunion du 21 novembre 2019 :
 - Présentation du Responsable de la prévention engagé au 1^{er} juin 2019
 - Présentation du Travailleur social de proximité qui aide les jeunes de 12 à 25 ans dans différents domaines
 - 3 préavis votés pour un changement dans les règlements des tarifs d'inscription aux crèches, AMF et UAPE
 - Vote du budget 2020
 - Le Travailleur social de proximité n'est plus inclus dans le budget de l'ASCOT mais celui de l'AJET

ASCOT :

- S. MEYLAN : points discutés lors de la réunion du 27 novembre 2019
 - Discussion sur les bus scolaires. Un nouvel horaire a été mis en place en octobre qui devrait mieux fonctionner
 - Fête sera organisée pour les 40 ans de la Bibliothèque
 - Deux cours de vélo ont été organisés pour les enfants. Ces derniers seront proposés à nouveau en 2020
 - « Action lumière » pour accueillir les cyclistes arrivant sur les sites de Coppet
 - Vote du budget 2020
 - Des abonnements de transport combinés (bus et train) pour tous les élèves sont prévus en 2020

SITSE:

- B. GAUD indique qu'il a été annoncé lors de la dernière réunion, que le budget 2020 serait déficitaire.

10. Divers et propositions individuelles

P. MEIER se demande comment faire pour arriver à une solution concernant la nouvelle tarification Unireso avec l'appui de Nyon Région qui doit avoir des prérogatives en termes d'organisation des transports.

Le Syndic rappelle que le rail est une organisation fédérale et que c'est fort regrettable que les Vaudois n'aient pas pensés à intégrer le Grand Genève.

B. GAUD pense que le Conseil communal pourrait faire une motion (en s'alliant à d'autres communes) pour essayer d'influencer un changement sur la nouvelle tarification.

C. STEVENS demande ce qui se passe du côté français pour les abonnements de train? Sont-ils toujours subventionnés ?

Le Syndic explique que des ententes ont été négociées avec les communes françaises limitrophes.

O. EMERY demande quand l'audit de sécurité informatique sera effectué par la commune ?

S. MASCALI répond que cela sera fait en 2020. La priorité a été axée jusqu'à maintenant sur la mise en place du nouveau programme comptable.

S. MOSES demande si la Municipalité a songé à prolonger l'emprunt au-delà de 6 ans car les taux d'intérêt risquent d'être plus élevés dans le futur

S. MASCALI répond que l'offre proposée n'allait pas au-delà de 6 ans. Les prochains emprunts qui arriveront à échéance seront, dans la mesure du possible, renégociés à long terme.

R. SACCA demande quand l'aménagement du giratoire sera réalisé ?

C. HILFIKER : au début de l'année 2020 quand il sera possible de planter et semer.

G. DERIAZ informe que la présentation détaillée qu'il a faite au Conseil du 30 octobre 2019 concernant le PJA est à disposition des conseillers au greffe mais sans aucune photocopie possible.

R. CLAVIEN s'inquiète du nombre de chantiers en cours et se demande à combien d'habitants la commune va arriver ?

G. DERIAZ explique cela vient des conséquences négatives de la LAT et que beaucoup de dossiers de construction ont été déposés ces dernières années par des privés afin de préserver leurs droits.

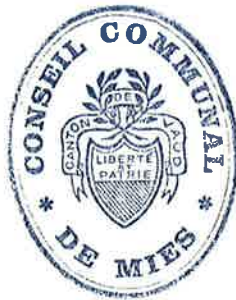
P. MEIER souhaiterait que la commune se renseigne sur l'autorisation de circulation des vélos électriques avec plaques sur les chemins communaux.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

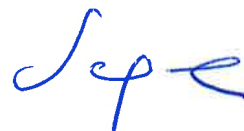
Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA